



NOTICE TO FEDERALLY AND EXTRA-PROVINCIAALLY REGISTERED INSURERS LICENSED TO DO BUSINESS IN NEW BRUNSWICK.

Pursuant to Subsection 79(1) of the *Insurance Act*, please be advised that the Annual Return filing requirements are as follows:

Life Companies, Fraternal Companies:

1. OSFI Annual Return (LIFE-1 or LIFE-2)
2. MCCSR (Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements for Canadian Life Insurance Companies and Fraternal Benefit Societies) or TAAM (Test of Adequacy of Assets in Canada and Margin Requirements for Foreign Life Insurance Companies and Fraternal Benefit Societies)
3. Auditors Report and Management Letter
4. Financial Statements

Other Than Life Companies:

1. OSFI Annual Return (P&C-1 or P&C-2)
2. MCT (Minimum Capital Test) or BAAT (Branch Adequacy of Assets Test Foreign Property and Casualty Insurers)
3. Auditors Report and Management Letter
4. Financial Statements

Please note that the above annual filings are required to be received by our office no later than March 31st. Should any of the records noted above not be ready for submission at the time of filing, a letter must be included outlining same and the date on which the information will be submitted. **We are strongly recommending that the above documentation be filed electronically, in Adobe or Excel format, by emailing insurance.finance@fcnb.ca.**

In an effort to increase efficiency and provide you with the most current information regarding Annual Return filing requirements, Premium Tax and/or Automobile Insurance Levy issues, we are asking that you provide an email address(s) to be added to your file. As always, please visit our website at www.fcnb.ca for general notices and useful information.

Should you have any questions, please don't hesitate to contact our office.

AVIS AUX ASSUREURS EXTRAPROVINCIAUX ET INSCRITS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI ONT AUTORITÉ DE FAIRE AFFAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

En vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur les assurances* du Nouveau-Brunswick, nous vous avisons que les exigences relatives à la soumission de votre déclaration annuelle sont les suivantes :

Compagnies d'assurance-vie

1. Déclaration annuelle au BSIF (VIE-1 ou VIE-2)
2. Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent pour les compagnies d'assurance-vie et les associations d'assistance mutuelle du Canada ou Test du dépôt de l'actif et de la marge requise au Canada pour les compagnies d'assurance-vie et les associations d'assistance mutuelle de l'étranger
3. Rapport du vérificateur et lettre de recommandation
4. États financiers

Autres compagnies d'assurance :

1. Déclaration annuelle au BSIF (P&C-1 ou P&C-2)
2. Test du capital minimal ou Test de suffisance de l'actif des succursales pour les compagnies d'assurance de biens et de risques divers de l'étranger
3. Rapport du vérificateur et lettre de recommandation
4. États financiers

Veuillez noter que nous devons recevoir votre déclaration annuelle d'ici le 31 mars. . Si certains des documents mentionnés ci-dessus ne sont pas prêts à être soumis au moment de la présentation de la trousse, il faut fournir une lettre confirmant leur absence et précisant la date à laquelle ils seront soumis. **Nous vous recommandons fortement de soumettre ces documents par voie électronique, soit en format Adobe ou Excel, en les envoyant par courriel à l'adresse insurance.finance@fcnb.ca.**

Afin de nous aider à être plus efficace et à pouvoir vous fournir les plus récents renseignements sur les exigences relatives au dépôt de déclarations annuelle, à l'impôt sur les primes d'assurance et aux contributions en matière d'assurance automobile, nous vous prions de nous fournir une adresse de courriel pour que nous puissions l'ajouter à votre dossier. Vous pouvez toujours consulter notre site Web, à l'adresse www.fcnb.ca, pour avoir accès à des avis généraux et à de l'information utile.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Direction des assurances.